

DEPARTEMENT
Charente-
Maritime

Séance du 26 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal
19
en exercice
19
Nombre de présents
13
Nombre de votants
15
Date de la convocation
22 mars 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le vingt- six mars à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Madame la Première Adjointe.

Présents: Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint – Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - , Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint – Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée- Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée- Monsieur DEBRIE Didier- Madame DUBUC Nicole- Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur LATREUILLE Alain- Madame BERUSSEAU Evelyne-

Excusés : Monsieur BROUHARD Patrice , Maire (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice)- Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE Alain)-

Absents : Madame CHAPRON Christine- Monsieur VICI Laurent- Monsieur CHAGNOLEAU Joël- Madame SICARD Alix-

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur REY Michel-

2024-03-11 Marché de maîtrise d'œuvre Chaufferie mutualisée gaz-Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre existant avec le Cabinet ASCAUDIT GROUPE

Madame la Première Adjointe rappelle :

Par délibération du conseil municipal du 23 février 2021, Monsieur le Maire a été autorisé à signer l'offre de contrat de maîtrise d'œuvre établie par le Cabinet ASCAUDIT pour la création d'une chaufferie mutualisée sur les bâtiments du foyer rural ; école maternelle ; garderie périscolaire. Le montant des travaux était alors estimé à 120 000€ HT.

Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre était alors estimé à 17350 € HT (dont l'étude d'opportunité biomasse).

L'avenant n° 1 modifiait le montant estimatif des travaux : 248 375.00€ HT, suite à l'ajout des options suivantes : raccordement de l'agence postale communale, de la salle haute et renouvellement de la CTA (centrale de traitement d'air), par conséquent le montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 26 389.74€ HT.

L'avenant n°2 a pour objet :

- de mettre à jour le contrat pour les points suivants :
- la fusion d'ASCAUDIT Energie et Fluides dans sa société mère, ASCAUDIT GROUPE ;
- les délais de l'opération sont changés : 12 mois de maîtrise d'œuvre, dont 8 mois de travaux ;
- le montant de l'avenant n°2 s'élève à 4 719.68€ HT correspondant aux travaux supplémentaires et à l'ajustement des prix, ce qui porte le marché à 31 109.42€ HT pour la mission de maître d'œuvre.

AR Prefecture

017-211701859-20240326-2024_03_11-DE
Reçu le 29/03/2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
~~Autorise Monsieur le Maire à signer~~ l'avenant n° 2 relatif à la maîtrise d'œuvre Chaufferie mutualisée gaz avec le Cabinet ASCAUDIT GROUPE.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,
Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'État le :
Publiée sur le site internet le :

Le GUA, le 26 mars 2024,
Le Maire, Patrice BROUHARD

